



### Le règlement d'une plainte relative aux droits de la personne entraîne l'adoption de lignes directrices inclusives sur l'identité sexuelle pour les élèves et le personnel de la Division scolaire River East Transcona

Elizabeth Burgos et la Division scolaire River East Transcona sont arrivées à une résolution volontaire de la plainte que Mme Burgos avait déposée auprès de la Commission des droits de la personne du Manitoba. Mme Burgos alléguait dans sa plainte que la division avait fait preuve de discrimination à l'égard de sa fille transgenre Bella en lui refusant l'accès aux toilettes des filles de son école primaire.

La mère de Bella visait trois buts principaux en déposant sa plainte relative aux droits de la personne, soit éducation, formation et adoption de lignes directrices fondées sur les droits des trans. L'affaire, pour elle, allait bien au-delà des toilettes. « C'est la situation dans son ensemble : être accepté et respecté pour ce qu'on est. »

Il était très important pour Bella de savoir qu'elle n'était pas seule, qu'elle était acceptée pour qui elle est et qu'elle était en sécurité. Son conseil aux gens dans la collectivité qui voulaient aider était de montrer leur appui d'une manière visible.

“**P**osez un collant arc-en-ciel dans votre fenêtre ou sur la porte de votre salle de classe. Un petit geste comme ça peut faire beaucoup. C'est comme un petit réconfort secret pour quelqu'un qui en a peut-être bien besoin. »



Suite à la page 2 - Identité sexuelle

### La Commission des droits de la personne du Manitoba fera appel de la décision de la Cour du Banc de la Reine sur la compétence de la Commission

La Commission des droits de la personne du Manitoba fera appel de la récente décision de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba dans Office régional de la santé du Nord v. Commission des droits de la personne du Manitoba et Linda Horrocks.

La Cour a renversé une décision arbitrale de 2015 en droits de la personne qui ordonnait à l'ORS de réintégrer Mme Horrocks dans son milieu de travail, avec paiement du salaire perdu et rétablissement de l'ancienneté, et qui lui accordait des dommages de 10 000 \$ pour atteinte à la dignité, l'arbitre ayant jugé que l'office n'avait pas fait les adaptations raisonnables nécessaires pour répondre aux besoins liés au handicap de Mme Horrocks.

Suite à la page 2 - Appel

### Les droits en question

Par Isha Khan, directrice générale et conseillère juridique

#### Le Manitoba rencontre des organismes de défense des droits de la personne de partout au pays

Notre présidente Yvonne Peters et moi avons été heureuses de représenter la Commission des droits de la personne du Manitoba à la conférence annuelle de l'Association canadienne des commissions et conseil des droits de la personne (ACCCDP) à Montréal (Québec) plus tôt ce mois-ci.

Le thème de la conférence était : « Mille combats pour l'égalité ». Nous avons quitté la conférence profondément déterminés à poursuivre nos efforts pour la mise en oeuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

Le message était très clair. Nous devons travailler ensemble en tant que collectivité pour continuer le combat pour l'égalité. Bien que les questions soulevées par les droits de la personne soient résolues différemment dans différentes provinces, chaque commission et conseil travaille à réaliser notre but commun de réduire les obstacles et d'éliminer la discrimination et le harcèlement.

Parler des défis et des succès de la Commission des droits de la personne du Manitoba avec d'autres organismes de défense des droits de la personne a été pour nous une occasion d'apprendre. Nous en sommes aussi reparties remplies de fierté. Le Manitoba continue d'être en bonne position au pays comme chef de file sur diverses questions liées aux droits dans de nombreux domaines, entre autres la reconnaissance de l'identité sexuelle comme étant une caractéristique protégée, que nous prônons depuis 2012. Nous sommes encouragés de voir d'autres commissions envisager d'adopter des aspects de nos programmes de médiation et d'éducation dans leur territoire.

Pour ce qui est de l'avenir, la Commission des droits de la personne du Manitoba est heureuse que les commissions et conseil de l'ensemble du pays continuent de travailler ensemble à être une voix nationale sur les enjeux relatifs aux droits de la personne qui intéressent les Canadiens et heureuse qu'il y ait un forum où nous pouvons échanger des idées et parler de nos défis opérationnels.



Suite de la page 1 - Identité sexuelle

La Division scolaire River East Transcona a été la première au Manitoba à publier des lignes directrices sur l'identité sexuelle plus tôt cette année. Suite à ce règlement, elle y a maintenant apporté d'autres révisions qui clarifient davantage les choses et mettent davantage l'accent sur les droits des élèves et employés transgenres. Utilisant une approche de l'inclusion sexuelle qui est fondée sur les droits, les lignes directrices indiquent que la division est prête à faire un pas important pour reconnaître que les personnes transgenres ont des droits égaux et que l'école ne doit pas toujours étiqueter leurs situations comme étant des demandes à l'administration scolaire de prendre des mesures d'adaptation..

La plainte devait être entendue par un arbitre indépendant cet été, mais les parties étant parvenues à un règlement, l'audience a été annulée.

Mme Burgos dit que vivre l'expérience du processus de plainte relative aux droits de la personne avait été difficile sur le plan affectif, mais qu'elle le referait sans hésitation si nécessaire et encouragerait les autres à le faire. Son message aux autres parents est le suivant : « Votre voix compte. Pas seulement pour votre enfant, mais pour toute votre collectivité. N'ayez pas peur de faire ce qui est bien simplement parce que c'est difficile ou inconfortable. »

« Cette décision est sérieuse pour Mme Horrocks, mais ses répercussions vont bien au-delà de cette seule personne. Elle pourrait aussi limiter les options de tous les travailleurs syndiqués du Manitoba qui souhaitent faire respecter leurs droits en matière de droits de la personne. Cette décision a de sérieuses implications quant à la manière dont les droits de la personne sont mis en application au Manitoba », affirme Mme Khan.

La décision en révision judiciaire rendue par la Cour en mai 2016 portait uniquement sur la compétence de l'arbitre des droits de la personne, à savoir si l'arbitre avait compétence pour entendre la plainte de Mme Horrocks en matière de droits de la personne et rendre une décision à cet égard. La Cour n'a pas examiné si la conclusion de discrimination rendue par l'arbitre et la réparation imposée étaient raisonnables.

La Commission déposera son avis d'appel dans les prochaines semaines. Cet avis énoncera les motifs de l'appel.

## Membres du conseil honorés pour leurs contributions

Félicitations à la commissaire Diane Dwarka, qui a récemment été honorée par l'Association d'éducation juridique communautaire, laquelle lui a décerné un prix d'éducation juridique publique.

Diane a été bibliothécaire à la bibliothèque du ministère de l'Éducation et de Formation professionnelle, où elle a offert des services de référence à tous les enseignants du Manitoba qui se spécialisent en éducation multiculturelle, y compris la lutte contre le racisme et les droits de la personne. Elle a occupé



divers postes au sein de nombreuses organisations, ayant assuré la présidence du Council of Caribbean Organizations of Winnipeg, de l'Association d'éducation juridique communautaire, de l'association des anciens étudiants du Red River College et du Women's Inter-Church Council of Winnipeg, entre autres. Diane a reçu de nombreux prix en hommage à son travail, y compris le prix Femme de distinction du YW-YMCA, le prix Distinguished Alumni du Red River College (décerné aux anciens étudiants qui se sont particulièrement distingués), le prix du premier ministre pour service bénévole et le prix des droits de la personne de B'nai Brith. Elle est actuellement présidente de l'Association manitobaine pour la promotion de l'éducation multiculturelle et du Conseil canadien pour l'éducation multiculturelle et interculturelle et a été présidente de l'Association d'éducation juridique communautaire. Diane est aussi bénévole active pour Folklorama, dont elle a été l'ambassadrice générale en 2014. Elle est également bénévole au Musée canadien des droits de la personne.



Le commissaire Donn Short a aussi récemment reçu un prix Rh de la Winnipeg Rh Institute Foundation. Ce prix honore les membres du corps professoral de l'Université du Manitoba qui sont en début de carrière et font preuve d'innovation, de leadership et de promesse exceptionnels dans leurs domaines respectifs.

Donn fait des recherches empiriques sur la réglementation de l'intimidation des élèves LGBT ou considérés comme tels dans les écoles secondaires. Il utilise un cadre juridique pluraliste pour examiner les interactions entre la loi établie par l'État et d'autres influences normatives mais non officielles présentes dans les écoles afin de prédire les réactions aux lois et politiques de lutte contre l'intimidation. Ses méthodes de recherche élèvent la voix rarement entendue de ceux qui sont touchés par l'intimidation ou qui sont chargés de la contrer.

Donn a récemment fait partie d'une équipe de recherche qui a publié un rapport sur l'inclusion des perspectives LGBT dans l'éducation des élèves de M à 12, intitulé Every Teacher Project. Vous trouverez le rapport en ligne à <http://egale.ca/wp-content/uploads/2016/01/Every-Teacher-Project-Final-Report-WEB.pdf>